RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bretagne

# ZONE DE DISTRIBUTION : MUR DE BRETAGNE PAR BOTMINY

## Conclusion sanitaire

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Indicateur global de qualité

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOTMINY (4 PUITS), TOUL DU (4 PUITS). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de potabilisation à la station de BOTMINY.

Votre réseau alimente de façon permanente 142 personnes sur 1 commune (GUERLEDAN). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GUERLEDAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.T.G.S. » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SAVEUR-COULEUR**

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

**ENTRETIEN**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **05/11/2025**

UDI **022000911**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

### NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **20,7 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **227**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur maxi : **2,1 NFU**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### CARBONE ORGANIQUE TOTAL — Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,45 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,5 mg(C)/L**

### DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **10,4 °f**
Valeur maxi : **13 °f**

### CONDUCTIVITÉ À 25°C — 2 non respects de la référence de qualité minimale de 200 microS/cm

La conductivité témoigne de la minéralisation de l'eau. La réglementation indique que les eaux ne doivent pas être corrosives, ce qui est le cas des eaux trop peu minéralisées.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **275 microS/cm**
Valeur maxi : **343 microS/cm**

ARS BRETAGNE - Délégation Départementale des Côtes d'Armor - 12 rue de Paimpont - CS 82152
22021 SAINT-BRIEUC
02.22.06.74.74